

Compte-Rendu du Conseil municipal de CAMBREMER du 29 juin 2021

L'An deux mil vingt et un, le vingt-neuf juin à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie FEREMANS, Maire. La séance est ouverte à 20 heures 15.

Nom	P	A	E	Pouvoir à
FEREMANS Sylvie	P			
de LAURENS Vincent	P			
HAMON-KLAASSEN Monique	P			
NEUVILLE Alain	P			
BLANCHARD Martine	P			
CANARD Sylvain	P			
CUMANT Hélène			E	
DESPORTES Jean-Pierre			E	
GRANDJEAN Sarah	P			
LE BARON Dominique			E	
MICHEL Yohann			E	Sylvie FEREMANS
LE CLANCHE Fanny	P			
MICHEL Cassandre	P			
SOLVE Sébastien			E	
MONIER Véronique	P			
HOULETTE Aurélien	P			
MOULLEC Melany			E	
LECLERC Romain	P			
TETEREL Chantal	P			

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 14

PREAMBULE

Désignation du secrétaire de séance

Monique HAMON-KLAASSEN est secrétaire de séance

Ordre du jour

Délibérations

- Délibération portant sur les tarifs périscolaires et extra-scolaires,
- Délibération pour la demande de subvention APCR pour la rénovation de logements sociaux,
- Délibération pour la demande de subvention pour la rénovation de deux tableaux dans l'église de Saint Aubin sur Algot,
- Délibération pour la demande de subvention pour la rénovation du maître autel de l'église de Grandouet,

Informations diverses,

Questions diverses.

Modification de l'ordre du jour

- Ajout d'une délibération pour l'achat d'une buvette
- Délibération pour l'effacement d'une dette
- Délibération pour l'installation temporaire de restauration ambulante

Adoption de l'Ordre du jour ainsi modifié

Accord du Conseil à l'unanimité					
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0	Nb de voix POUR:	14

Compte-rendu du conseil du 26 mai 2021

Le compte-rendu a été diffusé

Adoption Compte-rendu du conseil du 26 mai 2021

Accord du Conseil à l'unanimité					
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0	Nb de voix POUR:	14

Décisions prises dans le cadre des délégations (depuis le 26 mai 2021)

- Signature d'un devis de NPCCS Neuville pour le remplacement du ballon d'eau chaude au Stades des Perreaux (1091.50 € HT)
- Signature d'un devis de NPCCS Neuville pour l'installation d'un ballon d'eau chaude, d'un évier avec meuble, de toilettes et d'une douche dans le hangar des Fontaines (5199,65 HT)
- Signature de deux devis de Charles Lapierre pour le fleurissement (3 273,16 € TTC)

Délibération portant sur les tarifs périscolaires et extra-scolaires

Rappel des règles régissant les tarifs péri et extra-scolaires

- le tarif maximum sur la journée de centre de loisir est de 20 euros (CAF)
- la différence entre les tarifs appliqués aux habitants de la commune et ceux appliqués aux extérieurs ne doit pas excéder 20% de majoration (CAF) tout en étant supérieurs (état)
- à la journée, il doit y avoir au minimum 1 euro d'écart entre chaque tranche de quotient familial (CAF)
- Il faut 3 tranches de tarif minimum
- La gratuité entraîne le non droit aux aides de la CAF
- l'état a mis en place une aide de 3 euros par repas facturé 1 euro aux familles

Les familles pourront solliciter le CCAS pour une aide complémentaire sur les activités extra-scolaires.

Les tarifs présentés ont fait l'objet d'une pré-validation par la CAF, et ont été examinés par la commission Enfance - Jeunesse.

Accord du Conseil à l'unanimité
nb de voix CONTRE: 0 Nb Abstention: 0 Nb de voix POUR: 14

Délibération pour la demande de subvention APCR pour la rénovation de logements sociaux

Le département demande que nous complétions la demande de subvention prise par un engagement de location à des tarifs suivant des critères sociaux.

Cette demande de subvention ne concerne que les deux logements du premier étage de l'ancienne école des garçons.

Accord du Conseil à l'unanimité			
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0
		Nb de voix POUR:	14

Délibération pour la demande de subvention pour la rénovation de deux tableaux dans l'église de Saint Aubin-sur-Algot

Madame le maire informe qu'il y a lieu de restaurer deux tableaux "Vierge à l'enfant" et Saint André dans l'église de Saint Aubin-sur-Algot

Une aide financière doit être sollicitée auprès du Conseil Départemental (DRAC)

Madame le maire sollicite du Conseil l'autorisation de demander les subventions et de mener à bien cette opération.

Restauration du tableau "Vierge à l'enfant	2 951.00 HT
Pose sécurisée	669.00 HT
Restauration du tableau "Saint André"	6 549.00 HT
Pose sécurisée	669.00 HT

Accord du Conseil à l'unanimité			
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0
		Nb de voix POUR:	14

Délibération pour la demande de subvention pour le maitre autel de l'église de Grandouet

Madame le maire informe qu'il y a lieu de restaurer le maitre autel de l'église de Grandouet

Une aide financière doit être sollicitée auprès du Conseil Départemental (DRAC)

Madame le maire sollicite du Conseil l'autorisation de demander les subventions et de mener à bien cette opération.

Restauration de la polychromie	3 741.00 HT
Dorure	2 982.00 HT
TOTAL	6 723.00 HT

Accord du Conseil à l'unanimité			
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0
		Nb de voix POUR:	14

Délibération pour l'achat d'un stand buvette

Le comité des fêtes propose que la commune accepte de procéder à l'achat de deux stands buvette, qui seront ensuite mutualisés pour être mis à disposition des associations.

Le coût total TTC est de 4.118,40€.

Accord du Conseil à l'unanimité			
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0
		Nb de voix POUR:	14

Délibération pour l'effacement d'une dette

Comme vu lors du conseil du 11 mai dernier et après discussion avec la trésorerie à laquelle nous avons exposé l'opposition du Conseil, Madame le maire explique :

- Cette délibération est obligatoire
- La proposition d'être la seule à voter "oui" et que l'ensemble du Conseil s'abstienne n'est pas validée par le trésorier

Rappel:

Nous avons reçu de la trésorerie une demande d'effacement de dettes pour une société dont le dossier de liquidation judiciaire a été clôturé pour insuffisance d'actif par jugement du 16 décembre 2020.

Les créances déclarées au passif de la procédure sont donc éteintes.

Le montant total des dettes est de 3 110.40 euros pour notre commune (non-paiement de la taxe de séjour à la CCC de Cambremer).

La décision s'impose à la collectivité, mais il est obligatoire de prendre une délibération.

Le Conseil n'adopte pas le principe de l'effacement			
nb de voix CONTRE:	10	Nb Abstention:	2
		Nb de voix POUR:	2

Délibération pour autoriser une restauration ambulante à s'installer à St Laurent du Mont

La demande concerne une installation perlée, les samedis et dimanches-midis d'été, pour la vente de hamburgers sur le parking de St Laurent du Mont, avec installation de tables sur place. Le tarif serait de 100€ pour la saison.

Accord du Conseil					
nb de voix CONTRE:	2	Nb Abstention:	6	Nb de voix POUR:	6

Informations diverses

- La base nationale d'adresse est maintenant à jour, nous allons pouvoir mettre les panneaux de rue en place, La Poste fera la distribution aux 526 nouvelles adresses
- Présence d'un camion d'information pour la fibre Orange sur le parking de l'Europe les 2 et 3 juillet prochain
- Retour sur les analyses LABEO : l'eau du lavoir n'est pas potable, celle de la source St Laurent, elle, n'est pas conseillée à la consommation
- Retour sur les animations Bingo Bouse et week-end des métiers d'art
- 14 juillet : Sarah se renseigne sur l'autorisation – ou non – pour les pompiers d'organiser un bal et un feu d'artifice du 14 juillet

Questions diverses

- La mairie devra s'interroger sur le local à prévoir pour le stockage du matériel sono des associations.
- Le conseil s'interroge sur la manière de collecter les questions des habitants, la question sera envisagée lors de la prochaine réunion de la commission communication.